



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bar-le-Duc, le 15 mars 2024

FERMETURE ADMINISTRATIVE DE L'ÉTABLISSEMENT DE RESTAURATION RAPIDE « LE CHÂLET » À VERDUN

Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, le Préfet de la Meuse a pris la décision, le 14 mars 2024, de procéder à la fermeture administrative temporaire de l'établissement de restauration rapide « Le Châlet » situé au 1 place Thiers à Verdun.

Le rapport d'inspection relève de graves manquements aux obligations réglementaires, mettant en évidence :

- un non-respect des dates de consommation (18 matières premières à conserver sous régime froid présentent une date limite de consommation dépassée)
- un défaut d'hygiène (présence de déjections de nuisibles, équipements de production sales et mal entretenus)
- un processus de congélation et de décongélation non conforme à la réglementation en vigueur
- des denrées alimentaires conservées dans des conditions non-adaptées
- une absence totale de traçabilité des denrées

Ces nombreux manquements présentent un danger grave pour la santé des consommateurs pouvant entraîner des risques de contamination, de développement de micro-organismes et d'intoxication alimentaire.

La mesure de fermeture sera levée dès que l'établissement se sera mis en conformité avec la réglementation en vigueur. La santé et la sécurité de nos concitoyens demeurent la priorité absolue.

Contact presse

Cabinet du Préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle
Tél. : 03.29.77.55.60 | 03.29.77.58.67
Courriel : pref-communication@meuse.gouv.fr

40, Rue du Bourg
55 000 Bar-le-Duc